

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS N° 486-2025, 487-2025 ET 488-2025

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, qu'une assemblée publique de consultation sera tenue au moment et au lieu suivant :

Date : lundi, 3 mars 2025

Heure : 18 h 30

Lieu : La Vieille Chapelle de Sainte-Marcelline
450, rue Principale
Sainte-Marcelline-de-Kildare (Québec) J0K 2Y0

L'assemblée publique de consultation portera sur les projets de règlements suivants :

- **Projet de Règlement 486-2025** ayant pour objet de modifier le Règlement de régie interne 144-94 afin d'édicter de nouvelles dispositions applicables concernant les marges de recul minimales pour un usage résidentiel et le coefficient d'occupation au sol pour un usage résidentiel dans certaines zones et de modifier les dispositions relatives à l'abattage d'arbres du Règlement de zonage;
- **Projet de Règlement 487-2025** ayant pour objet de modifier le Règlement de régie interne 144-94 afin d'édicter de nouvelles dispositions applicables concernant les dimensions minimales de lots non desservis au Règlement de lotissement afin d'établir la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie;
- **Projet de Règlement 488-2025** ayant pour objet de modifier le Règlement de régie interne 144-94 afin d'édicter de nouvelles dispositions applicables concernant les dispositions administratives à l'égard du Règlement sur les permis et certificats.

Ces projets de règlements visent à revoir ou modifier certaines dispositions réglementaires portant sur les éléments suivants :

Pour l'ensemble du territoire de la municipalité :

- L'aménagement extérieur des terrains;
- L'abattage d'arbres (excluant les coupes forestières);
- La superficie et les dimensions minimales des lots.

Pour les zones Va-3, Va-4, Va-5 et Vm-1 (secteur du lac des Français) ainsi que les zones Vml-1 et Vml-4 (secteur du lac Léon) :

- Les normes d'implantation d'un bâtiment pour un usage résidentiel (marges de recul et coefficient d'occupation du sol).

Les croquis des zones concernées par les projets de règlements sont joints au présent avis et peuvent être consultés au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

Le projet de règlement n° 486-2025 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, notamment certaines modifications aux normes d'implantation d'un bâtiment pour un usage résidentiel.

Une copie des projets de règlement peut être [consultée sur le site web](#) ou au bureau de la municipalité situé au 500, rue Principale, Sainte-Marcelline-de-Kildare (Québec) J0K 2Y0 durant les heures d'ouverture.

Heures d'ouverture du bureau de la municipalité :

Lundi au jeudi

- 8h à 12h
- 13h à 16h30

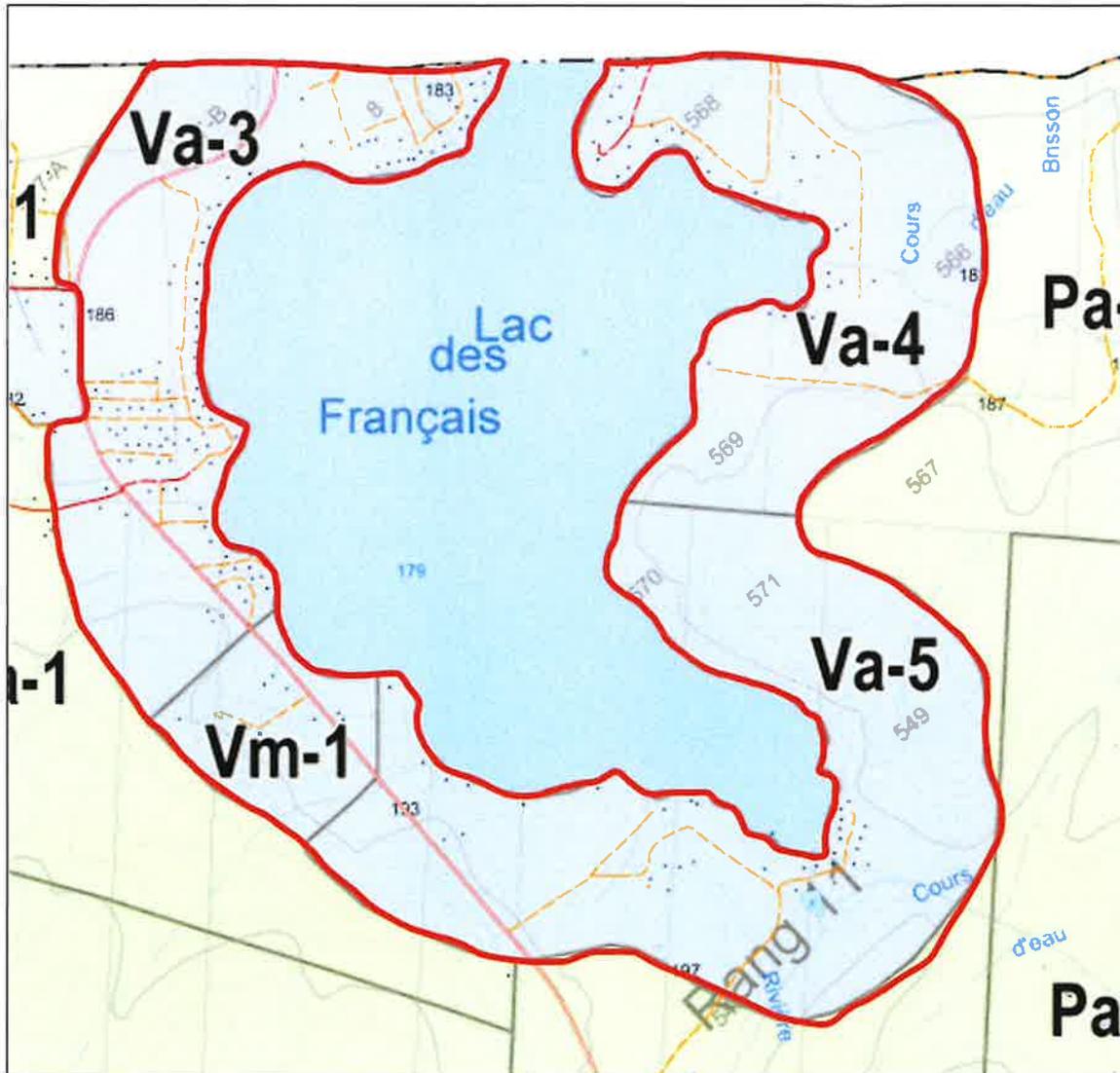
Vendredi

- 8h à 12h



Stéphanie Lafond
Directrice générale adjointe

Secteur du lac des Français (zones Va-3, Va-4, Va-5 et Vm-1) :



Secteur lac Léon (zones Vml-1 et Vml-4) :

